

RÉCAPITULATIF DES MESURES

DISPOSITIFS TYPE STAGE

Ce qui disparaît

CAE

CVD

Ce qui est maintenu

SITH

Durée : 6 mois

En attente des travaux légistiques sur :

- Délibération n°82-36 du 30 avril 1982 relative à l'action en faveur des handicapés
- Délibération n°2007-44 APF du 9 juillet 2007 portant création d'un compte spécial : "Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés"
- Code du travail, Partie V, Livre III, Titre I : Les travailleurs handicapés

Les nouveaux dispositifs

NEW

TI'ATURI A.O.

(non indemnisé)

Pour les DE et DETH en entreprise, association ou dans une administration. **Durée : 2 semaines**

TI'ATURI A.I.

Pour les DE et DETH en entreprise, association ou dans une administration. **Durée : 3 mois**

TI'ATURI A.M.O.

Pour les DE et DETH en entreprise, association ou dans une administration. **Durée : 8 mois**

TIAPA

Pour les DE et DETH dans une commune ou en association.

Durée : 1 an

TAIA

Pour les DE et DETH dans une commune ou en association.

Durée : 1 an

DISPOSITIF D'AIDE À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

Ce qui est maintenu

ICRA

Durée: 2 ans

En attente de modification du dispositif pour une nouvelle mouture 2025.

DISPOSITIFS TYPE CONTRAT

Ce qui disparaît

ACT

ACT PRIM

Ce qui est maintenu

APPRENTISSAGE

Dispositif expérimental du 01/01/2023 au 31/12/2025

ACT PRO

Pour les DE et DETH, dans une entreprise ou une association. **Durée : 2 ans**

CTH

Les nouveaux dispositifs

NEW

TIAMA (CDI aidé)

Pour les DE et DETH en entreprise ou dans une association.

Durée : 1 an ou 2 ans si création d'emploi

(60 000 F CFP < aide < 100 000 F CFP)

DETH public prioritaire permet d'avoir la condition 1

TIARAMA (CDD D'insertion)

Pour les DE agréés dans une SISAE.

Durée : 2 ans maximum

aide = 100% SMIG